

**TROILUS FORE SUR 20 M À UNE TENEUR DE 1,66 G/T D'ÉQU.-OR DANS LA NOUVELLE ZONE AURIFÈRE « WEST RIM » ET REPÈRE D'AUTRES CIBLES À HAUTE TENEUR PRÈS DE LA SURFACE**

Le 3 septembre 2024, Montréal, Québec – Troilus Gold Corp. (« Troilus » ou la « Société »; TSX : TLG; OTCQX : CHXMF; FSE : CM5R) est fière d'annoncer des résultats positifs dans le cadre d'un programme de forage exploratoire de 1 866 mètres sur sa cible de gisement de sulfures massifs volcanogènes (SMV) nouvellement découverte dans la zone « West Rim », située à moins de 150 mètres de l'enveloppe de la fosse de la réserve nord (zones 87, J et X22) (voir la figure 1) dans le cadre de son projet Troilus, situé dans le centre nord du Québec, au Canada. Le programme de forage West Rim a été conçu pour tester diverses anomalies géophysiques et pour recueillir des données géologiques qui éclaireront la prochaine phase de forage.

**Points saillants de West Rim :**

- **WR-24-003 a produit 1,66 g/t d'équ.-or** (1,64 g/t d'or, 0,92 g/t d'argent, 0,01 % de cuivre) **sur 20 m, y compris 3,10 g/t d'équ.-or** (3,07 g/t d'or, 1,62 g/t d'argent, 0,01 % de cuivre) **sur 8 m** à partir de 87 m de foration descendante (voir les figures 1 et 2).
- **WR-24-004 a produit 1,08 g/t d'équ.-or** (1,05 g/t d'or, 0,90 g/t d'argent, 0,01 % de cuivre) **sur 11 m, y compris 7,13 g/t d'équ.-or** (7,03 g/t d'or, 4,50 g/t d'argent, 0,01 % de cuivre) **sur 1 m** à partir de 27 m de foration descendante (voir la figure 1).

Justin Reid, chef de la direction de Troilus Gold, a dit à ce sujet : « Nous sommes très satisfaits des résultats de notre phase initiale de forage sur la cible West Rim. Notre équipe examine activement les données de cette phase en vue d'affiner notre stratégie de ciblage pour la prochaine série de forages, qui devrait débiter dans les semaines à venir. Les caractéristiques de la cible West Rim sont très prometteuses, et notre principal objectif d'exploration dans cette zone est de cerner et d'ajouter des onces à plus haute teneur qui pourraient être incorporées dès le début du plan minier. Vu l'ampleur de cette zone prometteuse (environ 4 km), qui reste largement inexploree, et sa proximité (environ 150 m) avec la fosse de réserve nord planifiée, qui a été définie dans la récente étude de faisabilité (voir le communiqué de presse du 14 mai 2024\*), nous estimons que cette cible a le potentiel d'améliorer le modèle minier et de nous permettre d'atteindre notre objectif. »

\* Le rapport technique complet sur le Règlement 43-101 associé à l'étude de faisabilité du projet Troilus est disponible sur SEDAR+ à l'adresse [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca), sous le profil de l'émetteur de la Société, ainsi que sur le site Web de la Société à l'adresse [fr.troilusgold.com](http://fr.troilusgold.com).

**Zone West Rim**

La zone West Rim a été découverte dans le cadre d'un programme de forage de 25 000 m à l'échelle du site sur la propriété Troilus qui a produit 32 m de 0,74 g/t d'équ.-or, y compris 1,37 g/t d'équ.-or sur 11 m dans le puits X22-24-080 ([voir le communiqué de presse du 30 mai 2024](#) et l'emplacement du puits à la

figure 1). Les résultats publiés représentent le premier lot d'analyses provenant du forage de suivi, soit quatre des six puits de forage de la phase 1, totalisant 1 866 m.

La cible West Rim est un horizon stratigraphique exhalatif situé dans des roches métavolcaniques felsiques à intermédiaires le long de la marge nord-ouest de l'intrusion Troilus. Cette séquence prometteuse peut être suivie sur plus de 4 km depuis l'éponte supérieure de la zone J, et continue à travers la zone West Rim vers l'éponte supérieure sud-ouest. La limite est de l'intrusion Troilus a été largement explorée, et les réserves définies dans les fosses Z87 et sud-ouest sont alignées le long de cette limite est. La limite ouest de la diorite (West Rim) n'a pas été explorée et reste ouverte à d'autres forages (voir la figure 1).

**WR-24-003 a produit 1,66 g/t d'équ.-or sur 20 m, incluant 3,10 g/t d'équ.-or sur 8 m, tandis que WR-24-004 a produit 1,08 g/t d'équ.-or sur 11 m et 7,13 g/t d'équ.-or sur 1 m.** Les deux puits ont été forés le long de marges d'anomalies magnétiques et présentent des caractéristiques de minéralisation et d'altération de type filonnets volcanogènes (voir la figure 2). Le forage de la phase 2 sera concentré sur le noyau des anomalies magnétiques, puisque la minéralisation est magnétique en raison de la présence de pyrrhotite semi-massive. Ces cibles de la phase 2 sont interprétées comme des centres d'activité volcanique, capables de produire des gisements d'or et de métaux de base à haute teneur.

### **Géologie de la zone West Rim**

L'horizon West Rim est encaissé dans une séquence de basalt-andésite, d'andésite et de dacite, fréquemment dans la zone de transition entre les deux dernières. La zone minéralisée présente une zonation métallique claire, avec des zones riches en or (ainsi qu'en cuivre et en argent) flanquées de zones plus riches en zinc parallèlement à la direction et vers le haut dans la stratigraphie (au nord-ouest). La minéralisation sulfurée se compose de filonnets disséminés et de petites lentilles de pyrrhotite massive, de pyrite avec de la sphalérite et de la chalcopryrite accessoires transposées dans la foliation dominante et métamorphosées en roche amphibolique. La signature d'altération est caractérisée par une zone de séricite-grenat-silice dans l'éponte supérieure de la zone minéralisée et une zone de chlorite-biotite-séricite dans l'éponte inférieure (voir la figure 2). Ce motif a été observé et enregistré sur tout l'horizon et présente une signature lithogéochimique distinctive. En outre, la minéralisation et l'altération augmentent vers WR-24-003 et vers une structure de filon nourricier et un centre exhalatif interprétés. Les teneurs plus élevées semblent liées à un magnétisme plus fort en raison d'une augmentation de la teneur en pyrrhotite. Une anomalie magnétique située au centre de la zone exhalative est notre prochain forage prioritaire. La minéralisation zonée polymétallique, les roches hôtes volcaniques intermédiaires à felsiques et l'altération zonée suggèrent un système de sulfures massifs volcanogènes aurifères, ce qui augmente la prospectivité de la zone en vue de la découverte de zones de minerai plus vastes et plus riches parallèlement à la direction et en profondeur.

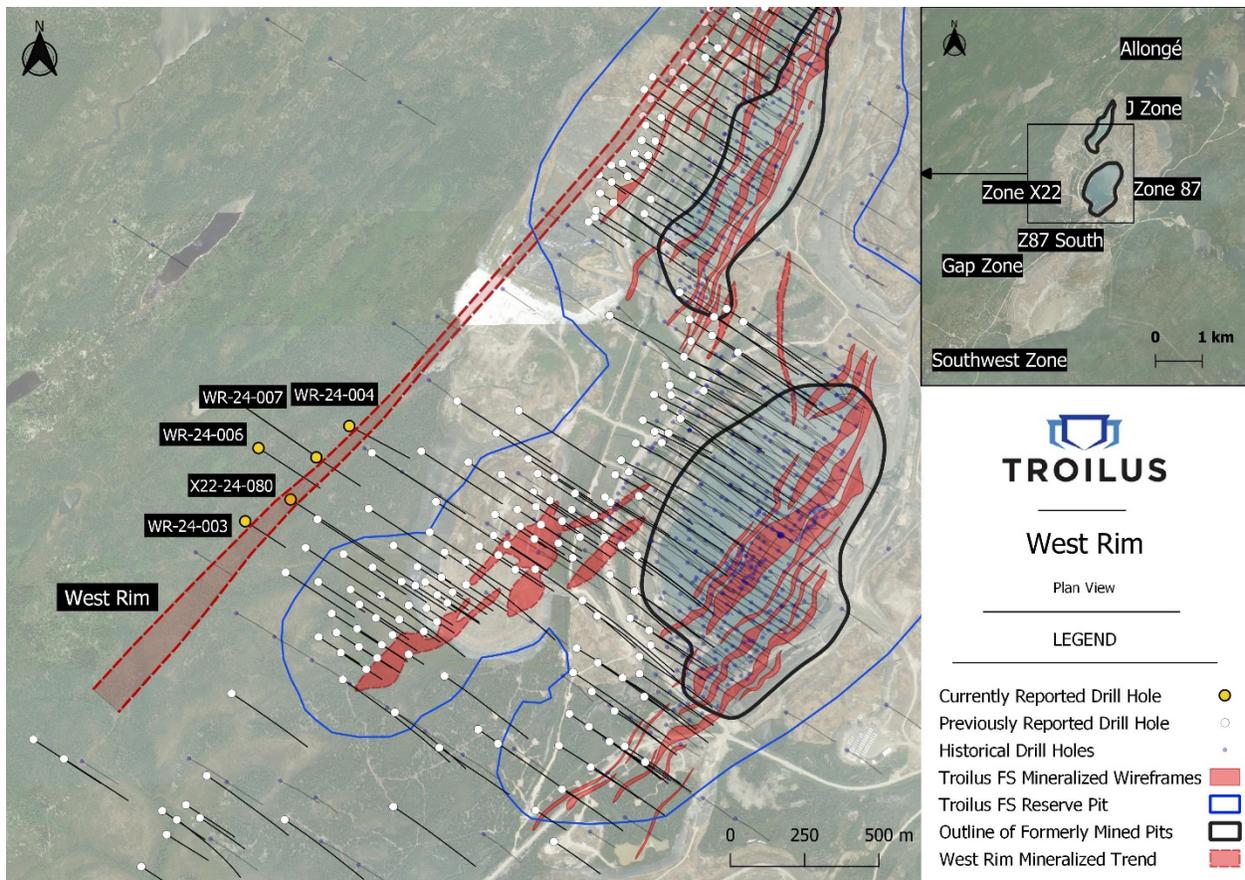


Figure 1. Carte du gisement Troilus illustrant la cible West Rim et les puits de forage actuels et ceux des rapports antérieurs



Figure 2. Zonation en altération centrée sur la zone minéralisée (WR-24-003 : 1,66 g/t d'équ.-or sur 20 m, incluant 3,10 g/t d'équ.-or sur 8 m)

**Tableau 1. Résultats de forage de la phase 1 dans la zone West Rim**

Puits	De (m)	À (m)	Intervalle (m)	Intérieur/extérieur de l'enveloppe de la fosse dans le cadre de l'étude de faisabilité	Teneur en or (g/t)	Teneur en cuivre (%)	Teneur en argent (g/t)	Teneur en équ.-or (g/t)
<b>WR-24-003</b>								
	87	107	20	Extérieur	1,64	0,01	0,92	1,66
incl.	99	107	8	Extérieur	3,07	0,01	1,62	3,10
<b>WR-24-004</b>								
	27	38	11	Extérieur	1,05	0,01	0,9	1,08
incl.	28	29	1	Extérieur	7,03	0,03	4,50	7,13
	44	45	1	Extérieur	2,10	0,01	2,80	2,16
<b>WR-24-006</b>								
	216	221	5	Extérieur	0,55	0,01	0,74	0,57
incl.	217	218	1	Extérieur	1,34	0,01	0,8	1,35
	325	326	1	Extérieur	1,85	0,09	4,6	2,05
<b>WR-24-007</b>								
	41	55	14	Extérieur	0,55	0,01	0,74	0,57
incl.	47	48	1	Extérieur	1,34	0,01	0,8	1,35
	54	55	1	Extérieur	1,08	0,01	1,4	1,1

\* Équ.-or = or + 1,5628 x cuivre + 0,0128 x argent

### Assurance et contrôle de la qualité

Dans le cadre du programme de forage, des échantillons d'analyse d'un mètre ont été prélevés à partir de carottes de calibre NQ, puis sciés en deux. Une moitié a été envoyée pour analyse à ALS Laboratory, un laboratoire commercial agréé, et l'autre moitié a été mise de côté à des fins d'analyse, de contre-vérification et de consultation ultérieure. Un programme rigoureux d'assurance et de contrôle de la qualité a été appliqué à tous les échantillons, comprenant l'intégration d'un étalon minéralisé certifié et d'un échantillon de référence dans chaque lot de 25 échantillons. Chaque échantillon a été préparé selon la procédure normalisée de concassage à 75 microns (85 % passant) sur des demi-carottes de 500 g. Les échantillons ont fait l'objet d'une pyroanalyse 1-AT (30 g) avec fini par absorption atomique et lorsque les résultats étaient supérieurs à 3,5 g/t d'or, les analyses ont été reprises avec un fini gravimétrique. Pour les échantillons d'assurance et de contrôle de la qualité, une pyroanalyse de 50 g a été effectuée. Outre les analyses pour l'or, ALS Laboratory a effectué une analyse multi-éléments ME-ICP61 pour 33 éléments ICP-AES au moyen de quatre acides.

### Expertise d'une personne qualifiée

Les renseignements techniques et scientifiques contenus dans ce communiqué de presse ont été examinés et approuvés par M. Nicolas Guest, géoscientifique professionnel et directeur de l'exploration, en tant que personne qualifiée selon le Règlement 43-101. M. Guest est un employé de Troilus et n'est pas indépendant de la Société en vertu du Règlement 43-101.

## **Divulgarion par rapport à l'équ.-or**

Les formules utilisées pour le calcul des valeurs équivalentes pour les ressources sont les suivantes : pour la fosse 87, équ.-or = or + 1,5628 x cuivre + 0,0128 x argent; pour la fosse J, équ.-or = or + 1,5107 x cuivre + 0,0119 x argent; pour la fosse sud-ouest, équ.-or = or + 1,6823 x cuivre + 0,0124 x argent; pour la fosse X22, équ.-or = or + 1,5628 x cuivre + 0,0128 x argent. L'équ.-or a été calculé en fonction des prix suivants pour les métaux : 1 850 \$/oz d'or, 4,25 \$/lb de cuivre et 23,00 \$/oz d'argent.

## **À propos de Troilus Gold Corp.**

Troilus Gold Corp. est une société minière canadienne en phase de développement qui se concentre sur l'avancement systématique de l'ancienne mine d'or et de cuivre Troilus vers la production. Troilus se situe dans les territoires miniers de premier rang du Québec, au Canada, où elle possède un vaste territoire de 435 km<sup>2</sup> dans la ceinture de roches vertes de Frotet-Evans. Une étude de faisabilité terminée en mai 2024 appuie une exploitation minière à ciel ouvert de grande envergure, d'une durée de 22 ans et d'une capacité de 50 000 t/j, ce qui en fait un projet phare en Amérique du Nord.

## **Pour plus de renseignements :**

### **Caroline Arsenault**

*Vice-présidente, communications de l'entreprise*

1 647 407-7123

[info@troilusgold.com](mailto:info@troilusgold.com)

## **Mise en garde relative aux énoncés prospectifs et à l'information prospective**

*Le présent communiqué de presse contient des « énoncés prospectifs » au sens de la législation canadienne en vigueur sur les valeurs mobilières. Les énoncés prospectifs comprennent, mais sans s'y limiter, les énoncés concernant l'incidence des résultats de forage sur la Société, les résultats de l'étude de faisabilité et le calendrier de dépôt du rapport technique à l'appui, y compris, sans s'y limiter, divers paramètres économiques, financiers et opérationnels du projet, tels que le calendrier et le volume de la production future du projet, les attentes concernant le TRI, la VAN, le retour et les coûts du projet, les méthodes d'exploitation minière et de traitement prévues pour le projet; les infrastructures proposées, la durée de vie prévue de la mine du projet, les récupérations et les teneurs prévues, le calendrier des études futures, y compris les évaluations environnementales (y compris le calendrier d'une étude d'impact environnemental) et les plans de mise en valeur, la possibilité d'étendre l'échelle du projet, le projet devenant une pierre angulaire de l'industrie minière en Amérique du Nord; le potentiel de développement et le calendrier du projet; l'estimation des ressources et des réserves minérales; la réalisation des estimations des ressources et des réserves minérales; le calendrier et le montant des explorations futures estimées; les coûts des activités futures; les dépenses d'investissement et d'exploitation; le succès des activités d'exploration; la capacité anticipée des investisseurs à continuer de bénéficier des faibles coûts de découverte de la Société, de l'expertise technique et du soutien des communautés locales, le calendrier et le montant des explorations futures estimées; et les résultats anticipés du programme de forage 2024 de la Société et leur impact possible sur la taille potentielle de l'estimation des ressources minérales. De façon générale, les énoncés prospectifs se reconnaissent à l'emploi de mots évoquant l'avenir comme « planifier », « prévoir », « s'attendre à », « budgéter », « estimer », « projeter », « prédire », « anticiper », « croire » ou des variations, y compris dans la forme négative, de ces termes, expressions ou énoncés qui*

*indiquent que certains événements, certaines actions ou certains résultats « pourraient » ou « pourront » « survenir », « être réalisés » ou « être atteints ». Les énoncés prospectifs sont formulés sur la foi de certaines hypothèses et d'autres faits importants qui, s'ils sont erronés, pourraient faire en sorte que les résultats, le rendement ou les réalisations obtenus par Troilus soient considérablement différents des résultats, du rendement ou des réalisations explicitement ou implicitement évoqués dans ces énoncés. Ces énoncés et cette information se fondent sur de nombreuses hypothèses concernant les stratégies commerciales actuelles et futures et sur le contexte dans lequel Troilus exercera ses activités à l'avenir. Certains facteurs importants susceptibles d'entraîner une différence significative entre les résultats, le rendement ou les réalisations obtenus et ceux évoqués dans les énoncés prospectifs comprennent, entre autres, les fluctuations des taux de change, le climat économique mondial, la dilution des actions, la volatilité du cours des actions et la concurrence. Les énoncés prospectifs sont soumis à des risques connus et inconnus, à des incertitudes et à d'autres facteurs importants qui peuvent faire en sorte que les résultats réels, le niveau d'activité, le rendement ou les réalisations de Troilus sont sensiblement différents de ceux exprimés ou sous-entendus par ces énoncés prospectifs, y compris, mais sans s'y limiter : l'absence de garantie que le ou les programmes d'exploration de la Société entraîneront un accroissement des ressources minérales; les incertitudes et risques inhérents aux estimations des ressources et réserves minérales; le fort degré d'incertitude inhérent aux études de faisabilité et aux autres études sur l'exploitation minière et l'économie, ces dernières reposant dans une large mesure sur différentes hypothèses; les fluctuations du cours de l'or et d'autres métaux et les fluctuations des taux de change; les fluctuations des coûts d'approvisionnement et de main-d'œuvre; l'obtention des autorisations nécessaires; la disponibilité du financement pour le développement du projet; les incertitudes et les risques relatifs au développement de projets miniers; les incertitudes commerciales générales, économiques, concurrentielles, politiques et sociales; les cours futurs de l'or et d'autres métaux; les accidents, les conflits de travail et les pénuries; les risques environnementaux et autres risques affectant l'industrie minière, y compris, sans s'y limiter, les risques et incertitudes énoncés dans le dernier formulaire d'information annuel de la Société, ses rapports techniques et dans d'autres documents d'information continue de la Société disponibles sous le profil de la Société sur le site [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca). Même si Troilus s'est efforcée de déterminer les facteurs importants qui pourraient faire en sorte que les résultats réels soient très différents de ceux qui figurent dans les énoncés prospectifs, d'autres facteurs pourraient faire en sorte que les prévisions, estimations et attentes à l'égard des résultats ne sont pas réalisées. Il n'existe aucune garantie que de tels énoncés s'avéreront exacts, puisque les résultats obtenus et les événements futurs pourraient être très différents de ceux anticipés et formulés dans ces énoncés. Par conséquent, les lecteurs ne doivent pas accorder un crédit indu aux énoncés prospectifs. Troilus ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs, sauf lorsque les lois en vigueur sur les valeurs mobilières l'exigent.*